

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T - 058

portant interruption de la circulation routière

VOIE	R.D. 656
P.R.	PR 13 + 160 au PR 14 + 200
COMMUNES	HOSTE
NATURE DES TRAVAUX	<i>Programme de réparation et d'entretien des ouvrages d'art :</i> Travaux de réfection de l'Ouvrage d'Art n°OA-SA18 (PR9+765) franchissant le ruisseau La Valette
DATES	• Du jeudi 15 juillet au vendredi 6 août 2021
SYSTEME D'EXPLOITATION	• Coupure et déviation générale de la circulation routière
SIGNALISATION TEMPORAIRE	• Signalisation de coupure et de chantier à la charge de l'entreprise BERTHOLD SA - Sous contrôle du Département – UTT de SARREGUEMINES-BITCHE • Signalisation de déviation à la charge du Département – UTT de SARREGUEMINES-BITCHE

**Le Président du Département de la Moselle,
Chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de la route, articles R411-8 et 411-25 ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi 82-623 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi 82-213 du 2.03.1982 ;
Vu l'arrêté départemental portant délégation de signature;
Vu le dossier d'exploitation ;
Vu l'avis du Service Transports - GRAND EST ;

Considérant que la sécurité routière nécessite temporairement la prescription de mesures particulières;

Sur proposition du Directeur Adjoint en charge de l'Exploitation Routière ;

ARRETE

Article 1 : Les restrictions visées dans le tableau ci-dessus seront mises en œuvre et signalées conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Livre I - 8ème Partie «Signalisation temporaire» approuvée par décret du 6 novembre 1992.

Ces restrictions seront levées dès que les conditions techniques du chantier le permettront.

.../...

Article 2 : Mode d'exploitation :

Coupure totale de la circulation routière sur la RD 656 au niveau de l'ouvrage d'Art OA-SA18 franchissant le ruisseau La Valette entre HOSTE et PUTTELANGE-AUX-LACS.

Une déviation sera mise en place comme suit :

RD656 → giratoire RD656/RD30 à PUTTELANGE-AUX-LACS → RD30 → LOUPERHOUSE → FARSCHVILLER → RD30 → RD910 → FAREBERSVILLER → RD910 → RD29 → HENRIVILLE → CAPPEL → RD29 → RD656 → HOSTE
• Et vice-versa

Article 3 : Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires ;
M. le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle à Metz ;
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique à Metz ;
M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA à Dieue-sur-Meuse (55) ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SARREGUEMINES et aux Maires des Communes de HOSTE, PUTTELANGE-AUX-LACS, LOUPERHOUSE FARSCHVILLER, FAREBERSVILLER, HENRIVILLE, CAPPEL, pour information.

METZ, le 06 / 07 / 2021

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance



Bénédicte HILT

ARRETE DEPARTEMENTAL TEMPORAIRE N° 2021-DPAT / T-058

Ampliation transmise pour exécution à :

- 1 PREFECTURE DE LA MOSELLE - B.P. 71014 - 57034 METZ CEDEX 1
– Service de la Sécurité Intérieure
- 1 M. le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de la Moselle -
B.P. 85195 - 57075 METZ - CEDEX 03
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, Directeur Départemental de la Sécurité Publique -
BP 41072 – 57036 METZ CEDEX
- 1 M. le Commissaire-Divisionnaire, commandant la Direction Zonale des C.R.S. EST
Caserne Serret - B.P. 70005 – 57160 – CHATEL ST GERMAIN
- 1 M. le Général, Commandant la Région Terre RMD Nord-Est, des Forces Françaises et
de l'élément civil stationnés en Allemagne Etat-Major - Bureau Mouvement Transports
B.P. 30001 – 57044 METZ Cedex 1
- 1 M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Moselle,
S.D.I.S. – 3, rue Bort-les-Orgues – SAINT JULIEN LES METZ
- 1 Mme le Chef du Pôle Transport – Région GRAND EST – Agence Territoriale de Metz -
Pôle Transport - Place Gabriel Hocquard - CS 81004 – 57036 METZ CEDEX 01
- 1 Mme la Sous-Préfète de l'arrondissement de FORBACH - BOULAY, pour exécution en ce qui
le concerne.
- 7 MM. les Maires des Communes de : HOSTE, PUTTELANGE-AUX-LACS, LOUPERHOUSE
FARSCHVILLER, FAREBERSVILLER, HENRIVILLE, CAPPEL, pour information.
mairie.hoste@laposte.net mairie.puttelange@wanadoo.fr
loupershouse.mairie.de@numericable.fr mairie@farschviller.fr mairie@farebersviller.com
mairie@henrville.fr mairie-cappel@wanadoo.fr

Copie transmise pour information :

- 3 DEPARTEMENT DE LA MOSELLE : U.T.T. de SARREGUEMINES - BITCHE +
DPAT/DRM/SDER/CORD57 + U.T.T. de FORBACH – SAINT AVOLD
- 1 Direction Départementale des Territoires : – SRECC / CR
- 1 EFFIA Synergies – 5/7, rue Maurice Barrès - 54000 NANCY
- 1 M. le Directeur de l'Entreprise BERTHOLD SA - 114, rue de Rattentout – 55320 DIEUE SUR MEUSE
f.lachambre@berthold-btp.com berthold@berthold-btp.com

Chrono SDER

METZ, le 06 / 07 / 2021

Le Président du Département,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur des Routes et de la Maintenance

Bénédicte HILT